

XIV
BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

POUR L'EXERCICE 1923

XIV
BEGROOTING

VAN HET

MINISTERIE VAN ECONOMISCHE ZAKEN

VOOR HET DIENSTJAAR 1923

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ALBERT,

ROI DES BELGES,

KONING DER BELGEN,

A tous présents et à venir, Salut.

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Économiques et de Notre Premier Ministre, Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

Op de voordracht van Onzen Minister van Oeconomische Zaken en van Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Premier Ministre, Ministre des Finances :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

ARTICLE UNIQUE.

EENIG ARTIKEL.

Le Budget du Ministère des Affaires Économiques pour l'exercice 1923 est fixé :

De Begrooting van het Ministerie van Oeconomische Zaken voor het dienstjaar 1923 is vastgesteld :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de un million six cent trente-sept mille francs fr. 1,637,000 »

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van een millioen zes honderd zeven en dertig duizend frank fr. 1,637,000 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de neuf mille francs 9,000 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van negen duizend frank fr. 9,000 »

Soit ensemble, à la somme de un million six cent quarante-six mille francs fr. 1,646,000 »

Te zamen, op de som van een millioen zes honderd zes en veertig duizend frank . . . fr. 1,646,000 »

conformément au tableau ci-annexé. overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Donné à Bruxelles, le 10 octobre 1922.

Gegeven te Brussel, den 10ⁿ October 1922.

ALBERT.

PAR LE ROI :

VAN 'S KONINGS WEGE :

Le Ministre des Affaires Économiques,

De Minister van Oeconomische Zaken,

A. VAN DE VYVERE.

*Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,*

*De Eerste Minister,
Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
POUR L'EXERCICE 1923.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	Première section. — Dépenses ordinaires.	
	CHAPITRE PREMIER.	
	ADMINISTRATION CENTRALE.	
1	a) Traitement du Ministre fr. 35,000 » b) Frais de représentation 9,000 »	44,000 »
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Frais résultant du Comité supérieur de contrôle. Honoraires d'avocats et d'avoués. — Etudes et missions. Rémunération des membres du Comité juridique	786,000 »
3	Indemnités pour travaux extraordinaires	10,000 »
4	Frais de route, de séjour et de déplacement du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service. — Frais de route et de séjour des membres du Comité juridique.	10,000 »
5	Matériel	117,000 »
6	Bibliothèque.	20,000 »
7	Office national des valeurs mobilières : <i>Bulletin des oppositions</i> et liste des titres émis avant le 1 ^{er} janvier 1920	200,000 »
	CHAPITRE II.	
	MÉTIERS ET NÉGOCES.	
8	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service	125,500 »
9	Matériel	12,000 »
10	Cours et conférences de perfectionnement professionnel. Cours itinérants. Examens, musées, bibliothèques, expositions et concours professionnels. Subsidés et dépenses diverses	100,000 »
11	Apprentissage : subsidés aux secrétariats, bourses, primes, examens; propagande et contrôle; dépenses diverses	100,000 »
12	Associations : diffusion de l'esprit de l'association économique et professionnelle, statistiques syndicales. Collation de décorations spéciales. Dépenses diverses. (<i>Y compris une somme de 2,500 francs en charge temporaire.</i>)	9,500 »

**BEGR. VAN HET MINISTERIE VAN OECONOMISCHE ZAKEN
VOOR HET DIENSTJAAR 1923.**

<p align="center">Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.</p>	<p align="center">AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	<p align="center">Artikelen.</p>	
<p align="center">1,487 000 »</p>	<p align="center">Eerste sectie. —</p> <p align="center">EERSTE II</p> <p align="center">HOOFD R.</p> <p>a) Jaarwedde van den Minister</p> <p>b) Kosten van vertoon</p> <p>Jaarwedden en vergoedingen van de ambtenaren, beambten en dienstlieden. O. kosten van het Hooger Komiteit van toezicht. Honoraria van advokaten en pleitbezorgers. — Studiën en zendingen. Bezoldiging van de leden van het Rechtskundig Komiteit.</p> <p>Vergoedingen voor buitengewone werken</p> <p>Reis-, verblijf- en verplaatsingskosten van den Minister, van de ambtenaren, beambten en dienstlieden. — Reis- en verblijfkosten van de leden van het Rechtskundig Komiteit.</p> <p>Materieel</p> <p>Bibliotheek</p> <p>Nationaal Kantoor voor roerende waarden : <i>Bulletijn der met verzet aange- teekende waarden</i> en lijst der titels uitgegeven vóór 1 Januari 1920.</p> <p align="center">HOOFDSTUK II.</p> <p align="center">AMBACHTEN EN NERINGEN.</p> <p>Jaarwedden en vergoedingen van de ambtenaren, beambten en dienstlieden</p> <p>Materieel</p> <p>Cursussen en voordrachten voor beroepsvorming. Cursussen nu hier, dan daar. Bekwaamheidsexamens, beroeps-museums, tentoonstellingen, boekerijen en wedstrijden. Verschillende toelagen en uitgaven.</p> <p>Leerlingschap : toelagen aan de secretaries, beurzen, premies, examens; pro- pagande en controle; verschillende uitgaven.</p> <p>Vereenigingen : verspreidingen van den geest der economische en beroep- vereeniging, syndicale statistieken. Toekenning van bijzondere eere- teekens. Verschillende uitgaven. (<i>Inbegrepen eene som van 2,500 frank als tijdelijke last.</i>)</p>	<p align="center">1</p> <p align="center">2</p> <p align="center">3</p> <p align="center">4</p> <p align="center">5</p> <p align="center">6</p> <p align="center">7</p> <p align="center">8</p> <p align="center">9</p> <p align="center">10</p> <p align="center">11</p> <p align="center">12</p>	
		<p align="center">3</p>	

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
13	Petit outillage : expériences et enseignements concernant l'amélioration de l'outillage dans les métiers et la petite industrie; expositions et concours; dépenses diverses	30,000 »
14	Impressions, publications, bibliothèque spéciale de l'Office. Missions à l'étranger. Subsidés à l'Institut international des classes moyennes	20,000 »
15	Frais de route et de séjour pour inspection et propagande	20,000 »
16	Conseil supérieur des Métiers et Négoces. Rémunération des secrétaires. Jetons de présence et frais divers.	12,000 »
CHAPITRE III.		
PENSIONS. — SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
17	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service. (<i>Credit non limitatif</i>).	6,000 »
18	Secours à accorder à défaut de pension ou en cas de pension minime. Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires, employés et gens de service en activité de service ou en retraite et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse	10,000 »
19	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 »
TOTAL des dépenses ordinaires . . . fr.	
DEUXIÈME SECTION.		
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IV.		
20	Cours de langue flamande : frais d'organisation	9,000 »
TOTAL du Budget du Ministère des Affaires Economiques . . . fr.	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 10 octobre 1922.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Économiques,
A. VAN DE VYVERE.

Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,

G. THEUNIS.

BEGR. VAN HET MINISTERIE VAN OECONOMISCHE ZAKEN (vervolg.)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Klein gereedschap : proefnemingen en onderricht omtrent het verbeteren van het gereedschap bij de ambachten en in de kleinnijverheid; tentoonstellingen en wedstrijden; verschillende uitgaven.	13
	Drukwerk, publicaties, speciale boekerij van den Dienst. Uitzendingen naar het buitenland. Toelage aan het Internationaal Instituut voor den middenstand.	14
	Reis- en verblijfskosten voor inspectie en propagande	15
	Hoogere Raad van Ambachten en Neringen. Bezoldiging van de secretarissen. Zittingen en verschillende onkosten.	16
	HOOFDSTUK III. PENSIOENEN. — HULPGELDEN. — ONVOORZIENE UITGAVEN.	
	Eerste termijn der pensioenen te verleenen aan ambtenaren, beambten en dienstlieden. (<i>Onbepaald credit.</i>)	17
21,000 »	Hulpgeld te verleenen bij gebrek aan pensioen of in geval van gering pensioen. Hulpgeld voor kosten van laatste ziekte en begrafeniskosten van overleden ambtenaren, beambten en dienstlieden, in dienst of op rustgeld, wier familie in een ongelukkigen toestand verkeert.	18
	Onvoorziene uitgaven niet vermeld in de Begrooting.	19
1,637,000 »	TOTAAL der gewone uitgaven.	
	TWEDE SECTIE. UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	HOOFDSTUK IV.	
9,000 »	Kursussen van Vlaamsche taal : kosten van inrichting	20
1,646,000 »	TOTAAL der Begrooting van het Ministerie van Oeconomische Zaken.	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 10 October 1922.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oeconomische Zaken,
A. VAN DE VYVERE.

De Eerste Minister,
Minister van Financiën,
G. THEUNIS.

(8)

XIV

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

POUR L'EXERCICE 1923

.....

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																												
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																														
CHAPITRE I^{er}.																																																														
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																														
1	a.	Traitement du Ministre fr. 38,000 »																																																												
	b.	Frais de représentation 9,000 »																																																												
Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Études et missions :																																																														
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">GRADES.</th> <th style="width: 15%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 25%;">MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a. Secrétaire général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">23,600 »</td> </tr> <tr> <td>Directeurs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">31,400 »</td> </tr> <tr> <td>Sous-directeurs.</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">60,500 »</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">47,500 »</td> </tr> <tr> <td>Sous-chefs de bureau</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: right;">75,000 »</td> </tr> <tr> <td>Commis rédacteurs.</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: right;">59,300 »</td> </tr> <tr> <td>Commis.</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">17,500 »</td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre.</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">18,700 »</td> </tr> <tr> <td>Archiviste</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">5,800 »</td> </tr> <tr> <td>Sténo-dactylographes</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: right;">46,100 »</td> </tr> <tr> <td>Huissiers-surveillants</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">13,700 »</td> </tr> <tr> <td>Huissiers.</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Messagers</td> <td style="text-align: center;">19</td> <td style="text-align: right;">104,200 »</td> </tr> <tr> <td>Garçons de bureau</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Concierge</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,400 »</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuses.</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">4,720 »</td> </tr> <tr> <td>Chauffeur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">5,100 »</td> </tr> <tr> <td>Lingère.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,200 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL.</td> <td style="text-align: center; border: 1px solid black;">74</td> <td style="text-align: right; border: 1px solid black;">318,720 »</td> </tr> </tbody> </table>			GRADES.	NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.	a. Secrétaire général	1	23,600 »	Directeurs	2	31,400 »	Sous-directeurs.	5	60,500 »	Chefs de bureau	5	47,500 »	Sous-chefs de bureau	9	75,000 »	Commis rédacteurs.	9	59,300 »	Commis.	3	17,500 »	Commis d'ordre.	4	18,700 »	Archiviste	1	5,800 »	Sténo-dactylographes	8	46,100 »	Huissiers-surveillants	2	13,700 »	Huissiers.			Messagers	19	104,200 »	Garçons de bureau			Concierge	1	1,400 »	Nettoyeuses.	3	4,720 »	Chauffeur	1	5,100 »	Lingère.	1	1,200 »	TOTAL.	74	318,720 »
GRADES.	NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.																																																												
a. Secrétaire général	1	23,600 »																																																												
Directeurs	2	31,400 »																																																												
Sous-directeurs.	5	60,500 »																																																												
Chefs de bureau	5	47,500 »																																																												
Sous-chefs de bureau	9	75,000 »																																																												
Commis rédacteurs.	9	59,300 »																																																												
Commis.	3	17,500 »																																																												
Commis d'ordre.	4	18,700 »																																																												
Archiviste	1	5,800 »																																																												
Sténo-dactylographes	8	46,100 »																																																												
Huissiers-surveillants	2	13,700 »																																																												
Huissiers.																																																														
Messagers	19	104,200 »																																																												
Garçons de bureau																																																														
Concierge	1	1,400 »																																																												
Nettoyeuses.	3	4,720 »																																																												
Chauffeur	1	5,100 »																																																												
Lingère.	1	1,200 »																																																												
TOTAL.	74	318,720 »																																																												
2	b.	Indemnités du personnel du cabinet du Ministre 21,000 »																																																												
	c.	Augmentations de traitements, promotions, indemnités et secours. 26,000 »																																																												
A REPORTER. fr.																																																														

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1922.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
44,000 »	44,000 »	»	»	
786,000 »	1,096,185 ⁽¹⁾ »	»	340,185 »	<p>ART. 2. — La diminution de fr. 310,185 provient :</p> <p>a) D'une augmentation de 17,845 résultant : 1° de l'accroissement de la part d'intervention du Département dans les frais du Comité supérieur de contrôle; 2° des prévisions pour augmentations de traitement et promotions;</p> <p>b) Du transfert au Budget des dépenses recouvrables des traitements et indemnités du personnel temporaire . 328,000</p>
830,000 »	1,140,185 »	»	340,185 »	(1) Non compris une somme de 128,800 francs représentant les traitements et indemnités du personnel appartenant à l'Office des métiers et négoce, transféré à l'article 8 (nouveau).

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr.
	d.	Frais résultant du Comité supérieur de contrôle	fr. 140,380 »
	e.	Abonnement d'un avocat-conseil	6,000 »
	f.	Études et missions à confier à des personnes étrangères au Département	5,000 »
	g.	Indemnités familiale et de résidence aux fonctionnaires, employés, gens de service et agents salariés	80,000 »
	h.	Rémunération des membres du Comité juridique	16,000 »
	i.	Imprévus	3,900 »
5	»	Indemnités pour travaux extraordinaires	
4	»	Frais de route, de séjour et de déplacement du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service. Frais de route et de séjour des membres du Comité juridique.	
		Matériel :	
	a.	Fournitures de bureau, d'impressions et de papier.	fr. 15,000 »
	b.	Achat et entretien de mobilier	6,500 »
	c.	Entretien, chauffage, éclairage, etc., de l'hôtel du Ministre et des immeubles dépendant du Ministère	87,900 »
5	d.	Nettoyeuses et hommes de peine employés irrégulièrement	1,600 »
	e.	Affranchissement de la correspondance, télégrammes, abonnement au téléphone, transports et autres menus frais	6,000 »
	f.	Entretien et réparation de l'automobile du Ministre	22,000 »
	g.	Imprévus	8,000 »
6	»	Bibliothèque	
		Office national des valeurs mobilières :	
7	a.	<i>Bulletin des Oppositions</i> (frais d'impression, de distribution, etc.)	fr. 169,000 »
	b.	Liste des titres émis avant le 1 ^{er} janvier 1920	31,000 »
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}.			. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1922.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
830,000 »	1,140,185 »	»	310,185 »	
10,000 »	20,000 »	»	10,000 »	ART. 3. — Diminution résultant du transfert au budget des dépenses recouvrables des dépenses relatives au personnel temporaire.
10,000 »	10,000 »	»	»	
117,000 »	117,000 ⁽¹⁾ »	»	»	(1) Non compris : 320,000 francs pour l'Office national des valeurs mobilières, qui fait l'objet de l'article 7 (nouveau). 18,000 francs, dépenses de matériel de l'Office des métiers et négoce, transférées à l'article 9 (nouveau).
20,000 »	25,000 »	»	5,000 »	ART. 6. — Diminution du nombre des abonnements et des acquisitions.
200,000 »	320,000 »	»	120 000 »	ART. 7 (nouveau). — Au Budget de l'exercice 1922, il avait été inscrit pour ces dépenses un crédit de 320,000 francs. Celui-ci a pu être réduit à 200,000 francs, parce que : 1° le nombre des bulletins à éditer en 1923 sera moins élevé qu'en 1922, d'où diminution de 181,000 francs; 2° une nouvelle dépense de 31,000 francs a dû être prévue pour la publication et la distribution d'une « Liste des titres émis avant le 1 ^{er} janvier 1920 », éditée par l'Office national des valeurs mobilières en exécution de l'article 43 de la loi du 24 juillet 1921.
1,187,000 »	1,632,185 »	»	445,185 »	
DIMINUTION. . fr.		445,185 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO
des
articles.

LITTEA
des
dévelop-
pements.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

CHAPITRE II.

OFFICE DES MÉTIERS ET NÉGOCES.

Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service :

	GRADES.	NOMBRE d'agents.	MONTANT des dépenses.	TOTAL.
8	a. Directeur général	1	18,600	100,500 »
	Sous-directeurs	2	24,000	
	Inspecteurs	2	21,500	
	Chef de bureau	1	9,500	
	Commis-rédacteurs	2	14,800	
	Sténo-dactylo	1	4,100	
	Huissier	2	8,200	
	Garçon de bureau			
	TOTAL	11		
	b. Augmentations de traitements, indemnités et secours			14,275 »
	c. Indemnités familiale et de résidence aux fonctionnaires, employés et gens de service			10,725 »
9	» Matériel : fournitures de bureau ; mobilier ; entretien, chauffage, éclairage, etc. ; correspondances, abonnement au téléphone, transports et autres menus frais ; imprévu			
10	» Cours et conférences de perfectionnement professionnel. Cours itinérants. Examens, musées, bibliothèques, expositions et concours professionnels. Subsidés et dépenses diverses.			
11	» Apprentissage : subsidés aux secrétariats, bourses, primes, examens ; propagande et contrôle. Dépenses diverses			
12	» Associations : diffusion de l'esprit de l'association économique et professionnelle, statistiques syndicales. Collation de décorations spéciales. Dépenses diverses (y compris une somme de 2,500 francs en charge temporaire)			
13	» Petit outillage : expériences et enseignements concernant l'amélioration de l'outillage dans les métiers et la petite industrie ; expositions et concours. Dépenses diverses			
14	» Impressions, publications, bibliothèque spéciale de l'Office. Missions à l'étranger. Subsidés à l'Institut international des classes moyennes			
15	» Frais de route et de séjour pour inspection et propagande			
16	» Conseil supérieur des métiers et négoces. Rémunération des secrétaires. Jetons de présence et frais divers			

TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1922.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
125,500 »	123,500 »	»	»	ART. 8 (nouveau). — Crédit provenant d'un transfert de l'article 2.
12,000 »	15,000 »	»	3,000 »	ART. 9 (nouveau). — Transfert de l'article 5 réduit de 3,000 francs en raison de la diminution des acquisitions.
100,000 »	90,000 »	10,000 »	»	ART. 10. — Augmentation résultant du développement constant des demandes d'intervention en matière d'enseignement professionnel provoquées par : 1° le retour à une activité économique plus normale dans le pays; 2° les efforts déployés par l'Office des métiers et négoce; 3° la reprise de contact avec les associations professionnelles et une collaboration plus énergique et plus efficace de ces organismes avec l'Office, et 4° l'action exercée par les groupements de défense des classes moyennes.
100,000 »	50,000 »	50,000 »	»	
9,500 »	7,000 »	2,500 »	»	ART. 11. — L'intervention de l'Etat en matière d'apprentissage comporte deux séries de dépenses : la première étant d'ordre administratif et de propagande; la deuxième consistant en allocation de bourses. Cette dernière est en augmentation par suite du nombre élevé de bourses déjà initiées.
30,000 »	30,000 »	»	»	
20,000 »	20,000 »	»	»	ART. 12. — Augmentation nécessaire à l'achat d'un cliché pour l'impression des diplômes relatifs aux distinctions spéciales créées par l'arrêté royal du 15 avril 1903. Cette dépense ne se reproduira pas à l'avenir.
20,000 »	20,000 »	»	»	
12,000 »	12,000 »	»	»	
429,000 »	369,500 »	62,500 »	3,000 »	
AUGMENTATION. fr.		59,500 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
PENSIONS. — SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
17	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service (<i>crédit non limitatif</i>)
18	»	Secours à accorder à défaut de pension ou en cas de pension minime. Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires, employés et gens de service en activité de service ou en retraite et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse.
19	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget.
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IV.		
(1)	»	Subside à l'Union des villes et communes belges (<i>pour mémoire</i>)
20	»	Cours de langue flamande : frais d'organisation
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1922.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,000 »	6,000 »	»	»	
10,000 »	10,000 »	»	»	
5,000 »	30,000 »	»	25,000 »	
21,000 »	46,000 »	»	25,000 »	
DIMINUTION. . . fr.		25,000 »		
»	50,000 »	»	50,000 »	
9,000 »	»	9,000 »	»	
9,000 »	50,000 »	9,000 »	50,000 »	
DIMINUTION. . . fr.		41,000 »		

ART. 19. — Crédit suffisant pour faire face aux besoins en 1923.

(4) Article 17 du budget de 1922. — Cette dépense disparaît en 1923.

ART. 20 (nouveau). — Quote-part du Ministère des Affaires Economiques dans l'organisation des cours de flamand.

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h2>Récapitulation.</h2> <hr/>	
I.	Administration centrale
II.	Métiers et négoce
III.	Pensions. — Secours — Dépenses imprévues
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr	
IV.	Dépenses exceptionnelles
TOTAL (Ministère des Affaires Économiques). . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1922	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,187,000 »	1,632,185 »	»	445,185 »	
429,000 »	369,500 »	59,500 »	»	
21,000 »	46,000 »	»	25,000 »	
1,637,000 »	2,047,685 »	59,500 »	470,185 »	
9,000 »	50,000 »	»	41,000 »	
1,646,000 »	2,097,685 »	59,500 »	511,185 »	
DIMINUTION. . . fr.		451,685 »		

(90)